

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 31 mai 2023**

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le 
ID : 011-211100524-20230531-PV310523-AU

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame BONNAFOUS Nadine; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur LAFFON Gilles ; Madame PECH Pierrette ; Monsieur JUST Stéphane ;

Absents excusés : Madame BONNAFOUS Virginie ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame PECH Pierrette ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 5 avril 2023
- Convention avec le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire – contrôle des poteaux incendie
- Changement subvention association SAFARI
- Décision modificative n° M57
- Emplois saisonniers juillet et août 2023
- Contrat femme de ménage
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 5 avril 2023

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide : Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 5 avril 2023. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Convention avec le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire – contrôle des poteaux incendie

Monsieur le Maire présente la convention du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire pour le contrôle des poteaux incendie. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

Changement subvention association SAFARI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie avait convenu avec l'association SAFARI de participer à Entrez en scène 100 spectacles avec un concert organisé le 16 mai 2023 avec la compagnie PARANOID. Cette participation de 300 euros avait été retirée de la subvention. Ce concert du 16 mai a été annulé. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de procéder au changement de la subvention pour l'association SAFARI pour l'année 2023 : de 1 700.00 euros à 2 000.00 euros. Monsieur BOURJADE Olivier ne peut pas prendre position, et ne procède pas au vote. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la nouvelle subvention de 2 000.00 euros pour l'association SAFARI, et autorise Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette somme au profit de l'association.

Décision modificative M57 n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision de crédits doit être effectuée :

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
10251/041 (Dons et legs en capital)	6 000.00	-6 000.00		0.00
10251/016 (Dons et legs en capital)	0.00		+ 6 000.00	6 000.00
204413/041 (Projets infrastructures intérêt national)	1 980.00	- 1 980.00		0.00
204413/204 (Projets infrastructures intérêt national)	0.00		+ 1 980.00	1 980.00
65748 (Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé)	7 450.00		+300.00	7 750.00
6068 (Fournitures non stockées)	25 000.00	-300		24 700.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les révisions de crédits indiqués ci-dessus.

Emplois saisonniers juillet et août 2023

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois soit du 01^{er} juillet 2023 au 31 août 2023. Cet emploi pourra être sur quatre périodes : du 1^{er} juillet au 15 juillet, du 16 juillet au 31 juillet, du 1^{er} août au 15 août et du 16 août au 31 août. L'agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'embaucher des emplois saisonniers durant le mois de juillet et août.

Contrat femme de ménage

Monsieur le Maire expose que le service ménage de la mairie justifie l'emploi d'une personne à temps non complet sur la base de 3h00 par semaine correspondant au 1^{er} échelon d'Agent d'Entretien non titulaire, échelle II, Indice Brut 297, Indice Majoré 352.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que les dispositions ci-dessus exposées entre en vigueur à compter du 1^{er} juin 2023 pour une période d'un an.

Questions diverses

Sujet sécurité routière :

- Pose de panneaux défense de stationnement pour les jours de marché sur la D203 et D103
- Pose d'un panneau sens interdit mobile
- Proposition de la création d'une place handicapée devant l'annexe

Monsieur PETERMANN Jean-Louis informe que Monsieur MOYA du SYADEN est venu pour les bornes de recharge électrique (implantation de 2 bornes)

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h46.

La secrétaire

Monsieur le Maire

Le Maire,
Yannick DUFOUR-LORIOLE



(Handwritten signature scribble)